

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, Mme CHRISTOPHE, JANIN, VOGUET, M. PONSOT, ROUSSELIN, RABY, BERHAUT.

Etaient absentes excusées :

Mme ARNOULT procuration à M. THOMAS, Mme SANDALO procuration à M. VIALLETEL.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 7 Mars 2019 à 19h00 salle du Conseil, mairie de CHOIGNES.**

ORDRE DU JOUR

- 1) Intégration du solde du budget des Hautes Charrières ;
- 2) Budget général : Compte de gestion 2018 ;
- 3) Budget général : affectation du résultat 2018 ;
- 4) Budget général : Compte administratif 2018 ;
- 5) Budget assainissement : Compte de gestion 2018 ;
- 6) Budget assainissement : affectation du résultat 2018 ;
- 7) Budget assainissement : Compte administratif 2018 ;
- 8) Remplacement pompe de relevage à Chamarandes ;
- 9) SDED52 : contrat cimetièrè ;
- 10) Achat parcelle section ZA n°94 à Choignes ;
- 11) Vente parcelle section ZK n°299 impasse des Antes à Choignes ;
- 12) Convention avec l'AF de CHAMARANDES-CHOIGNES
- 13) Subvention pour les élèves du lycée agricole ;
- 14) SDED52 demande d'adhésion PETR ;
- 15) Conventions de servitude ;
- 16) Occupation du domaine public : place de parking ;
- 17) Occupation du domaine public : vendeurs ambulants.

Points divers

- DIA : parcelles section ZA n° 150 et n° 200 sise Bellevue à Choignes ;
- DIA : parcelles section ZA n° 420 sise 18 rue de la Prairie ;
- DIA : parcelles section 096 ZD n° 193 sise Impasse de la gravière et section ZK n° 94 sise les Hautes Charrières ;
- Nouveau lotissement aux Hautes Charrières ;
- Achat véhicule ;
- Travaux forestiers 2019.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Monsieur Jacques ROUSSELIN** est nommé secrétaire à l'unanimité. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

20190301 - Intégration du budget des Hautes Charrières

Le budget des Hautes Charrières a été retiré par délibération du 22/10/2015. Le solde n'avait pas fait l'objet d'une intégration dans le budget général. Madame le Maire propose d'incorporer le solde, soit 73.94 €, au résultat de clôture 2018 du budget général. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'intégration du solde, soit **73.94 €**, du budget des Hautes Charrières dans le résultat de clôture 2018 du budget général.

19h50 : arrivée de Mme Claude VOGUET.

BUDGET GENERAL

20190302 – Compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, certifie, que le compte de gestion de l'année 2018 du budget général, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, à savoir :

| | | Dépenses | Recettes |
|------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| Section d'investissement | Année N | 707 998.36 € | 512 863.10 € |
| | Résultat N | déficit | - 195 135.26 € |
| Section de fonctionnement | Année N | 462 142.31 € | 1 169 291.15 € |
| | Intégration résultat budget des Hautes Charrières | | 73.94 € |
| | Total | 462 142.31 € | 1 169 365.09 € |
| | Résultat N | excédent | 707 222.78 € |
| Résultat de l'année N | | excédent | 512 087.52 € |

20190303 – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2018 ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
 Considérant que le compte gestion présente les résultats suivants ;
 Considérant qu'il convient de rattacher le solde au budget général, soit 73,94 € (délibération n°4 du 22/10/2015) ;

| | Résultat CA 2017 | Virement à la SI | Résultat 2018 | Report budget des Htes Charrières | Chiffres a prendre en compte pour l'affectation |
|---------------------|------------------|------------------|---------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|
| Investissement | - 312 394.75 € | | 117 259.49 € | | - 195 135.26 € |
| Fonctionnement | 714 704.29 € | 312 394.75 € | 304 839.30 € | 73.94 € | 707 222.78 € |
| Résultat de clôture | | | | | 512 087.52 € |

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2018 comme suit :
- la somme de **512 087,52 €** en excédent de fonctionnement reporté à la ligne R 002 ;
 - la somme de **195 135,26 €** au 1068 pour compenser le déficit d'investissement.

20190304 – Compte administratif 2018

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique KOLB, Adjointe, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget général.

BUDGET ASSAINISSEMENT

20190305 – Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal certifie, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'année 2018 du budget assainissement, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, à savoir :

| RECAPITULATION DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS | | | | | |
|-----------------------------------------------|-------------------|----------|--|-------------|--------------------|
| | | | | Dépenses | Recettes |
| Section investissement | Année N | | | 31 772.95 € | 61 135.35 € |
| | Résultat N | excédent | | | 29 362.40 € |
| Section fonctionnement | Année N | | | 65 272.23 € | 122 749.17 € |
| | Résultat N | excédent | | | 57 476.94 € |
| Résultat de l'année N | | excédent | | | 86 839.34 € |

20190306 – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2018 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
Considérant que le compte de gestion présente les résultats suivants :

| | Résultat CA 2017 | Virement à la SI | Résultat 2018 | Reste à réaliser 2018 | Chiffres a prendre en compte pour l'affectation |
|----------------------------|---------------------|---------------------|------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------|
| Investissement | 35 260.67 € | | - 5 898.27 € | - 33 000.00 € | - 3 637.60 € |
| Fonctionnement | 49 380.84 € | | 8 096.10 € | | 57 476.94 € |
| Résultat de clôture | | | | | 53 839.34 € |

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2018 comme suit :

- la somme de **53 839,34 €** en excédent de fonctionnement reporté à la ligne R 002 ;
- la somme de **3 637,60 €** au 1068 pour compenser le déficit d'investissement.

20190307 – Compte administratif 2018

Selon l'usage, Madame le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique KOLB, Adjointe, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget assainissement.

**20190308 – Remplacement de pompes de relevage
à CHAMARANDES et à CHOIGNES**

Certaines pompes de relevage sur la commune sont devenues obsolètes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du remplacement de quatre pompes de relevage sur ChamaranDES et sur Choignes dont le coût prévisionnel s'élève à 17 000,00 € HT avec des aléas possibles de 20%.

20190309 – Adhésion à la compétence TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) du SDED 52 - Domaine : cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la compétence TIC et de disposer du SIG (Service d'information géographique) du SDED 52 dans le domaine suivant : cimetière.

**20190310 – Achat d'un emplacement réservé (ER)
sur la parcelle section ZA n°94 les Paquis Haut à CHOIGNES**

La parcelle section ZA n°94 les Paquis Haut à CHOIGNES est grevée d'un l'ER d'environ 1888 m².

Les négociations menées auprès du propriétaire, afin de récupérer cet ER, ont abouti. Le prix de vente est arrêté à la somme de 15,00 € le m². La contenance exacte est à déterminer par un document d'arpentage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZA n°94 les Paquis Haut à CHOIGNES au prix de 15,00 € le m².

20190311 – Vente parcelle section ZK n°299 sise 2 impasse des Antes à CHOIGNES

Monsieur MARCHAND, habitant au 2 rue des Antes, a sollicité la commune pour l'achat de la parcelle section ZK n°299 d'une contenance de 2 m², appartenant à la CHAMARANDES-CHOIGNES. Cette parcelle acquise permettrait d'aligner la limite des deux propriétés. Madame le Maire propose de vendre la parcelle pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la vente de la parcelle section ZK n°299 d'une contenance de 2 m² pour l'euro symbolique.

20190312 – Convention avec l'AF de CHAMARANDES-CHOIGNES (Association Foncière)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le prélèvement à la source est en place depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette procédure s'accompagne d'un certain nombre d'obligations déclaratives (déclaration PASRAU) et de paiement (reversement du prélèvement). Ces obligations sont particulièrement lourdes à gérer pour l'AF qui ne possède pas de logiciel de paye. Le Président de l'AF a sollicité la commune afin de gérer cette procédure déclarative. Une convention sera mise en place : la commune établira la fiche de paie de la secrétaire et effectuera les déclarations et paiements aux organismes dédiés. Elle éditera un titre à l'AF pour un remboursement intégral de la rémunération de la secrétaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'AF de CHAMARANDES-CHOIGNES.

20190313 – Pôle d'Enseignement Agricole EDGARD PISANI : Subvention exceptionnelle pour projet étudiant

Des étudiants du Pôle d'Enseignement Agricole EDGARD PISANI ont demandé une participation exceptionnelle à la conduite du projet : marche gourmande avec des produits du terroir prévue le 17 mars 2019.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention exceptionnelle de **200,00 €** pour le projet proposé.

20190314 – SDED52 : Demande d'adhésion PETR

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres du 17 décembre 2018 demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2019, et le transfert concomitant de l'éclairage public sur ses zones d'activité, ainsi que sa compétence « installation et exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques » (IRVE).
Vu la délibération du 7 février 2019 du conseil syndical du SDED 52 donnant un avis favorable à cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à la demande d'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et à la modification statutaire inhérente (mise à jour des annexes) et prend acte du transfert concomitant de l'éclairage public et des IRVE sur ses zones d'activité.

20190315 – Convention de servitudes

Après avoir repris les plans pour vérifier le passage des canalisations d'assainissement, il s'avère que de nombreuses canalisations passent chez des particuliers. Aussi, Madame le Maire propose de faire un état des propriétaires et de réaliser pour chaque propriété, une convention de servitude. Cela régularisera la situation et permettra, tant au propriétaire qu'au notaire lors d'une vente, de connaître avec exactitude les obligations de chacun.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer les conventions de servitudes pour chaque propriété.

20190316 – Occupation du domaine public : place de parking

Le propriétaire du restaurant au « rendez-vous des amis » demande la possibilité d'utiliser la cour de la salle Musset comme parking pour ses clients.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le restaurant au « rendez-vous des amis » à occuper 4 places de parking dans la cour de la salle Musset à Chamarandes et fixe le prix du droit d'occupation du domaine public à 20,00 € par place et par mois, soit 80,00 €, **par convention annuelle renouvelable**.

20190317 – Occupation du domaine public par des vendeurs ambulants

Le Conseil Municipal fixe, **à l'unanimité**, le prix du droit d'occupation du domaine public aux vendeurs ambulants, comme suit : 75,00 € par trimestre dans la limite de deux occupations par mois.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelles section ZA n° 150 et n° 200 sise 17 Hameau de Bellevue à CHOIGNES ;
- parcelles section ZA n° 420 sise 18 rue de la Prairie à CHOIGNES ;
- parcelles section 096 ZD n° 193 sise 7 impasse de la gravière et section ZK n° 94 sise les Hautes Charrières à CHAMARANDES.

Extension du lotissement aux Hautes Charrières :

Madame le Maire informe l'assemblée que le lotisseur, qui a présenté le projet de construction de maisons individuelles aux Hautes Charrières, demande à la commune un montant de 20 000,00 € afin de réaliser une étude plus approfondie et chiffrée. Une longue discussion s'en suit sur le principe de savoir s'il faut traiter ce nouveau lotissement avec le lotisseur actuel (BGSi) ou ouvrir ce projet à d'autres lotisseurs. Ce point n'est pas tranché.

Madame le Maire fait un tour de table afin de connaître l'avis des élus sur la poursuite du projet et le lancement de l'étude. Les élus sont favorables (à la majorité), à la réalisation de cette étude, sous conditions que l'ordre de mission de l'étude soit établi en concertation avec la commune, que cette étude reste propriété de la commune afin qu'elle puisse l'utiliser dans l'option de l'ouverture du projet de lotissement à d'autres lotisseurs et que cette étude soit remboursée à la commune si c'est le lotisseur actuel qui est retenu pour ce projet.

La parole est donnée à M. THOMAS :

La commune va **acheter un nouvel utilitaire** afin de remplacer le véhicule Doblo qui demande de plus en plus de réparations.

Un **caisson avec deux prises électriques** sera installé sur le **parking de la salle des fêtes** afin de faciliter l'installation des vendeurs ambulants (vendeur de pizza, vendeur de crêpes,...) et servir aussi pour d'autres festivités.

L'ONF (office nationale des forêts) propose à la commune de réaliser un **débardage avec des chevaux** sur le coteau de l'Aiguillon afin d'éviter de faire une route forestière. Un devis sera demandé afin d'estimer le coût de ce débardage et les volumes à exploiter.

La parole est donnée à M. ROUSSELIN :

Des **travaux forestiers** sont à prévoir selon le calendrier de l'ONF. Sur la parcelle n°18, des travaux importants de nettoyage sont programmés mais ils ne sont pas urgents. Sur les parcelles n°3, 12 et 13, des travaux de nettoyage également avec des broyeurs. L'ONF propose d'établir le devis et de réaliser les travaux sans faire d'appel d'offre.

Cependant, le chiffrage des kilomètres et des hectares de l'ONF tirés du plan de gestion de la forêt n'est pas cohérent avec la réalité du terrain.

De plus le devis proposé par ONF Entreprise semble excessif.

Il est demandé à l'ONF de proposer un nouveau devis de travaux et un devis de seule maîtrise d'œuvre au cas où la commune décide de rechercher une autre entreprise prestataire de travaux forestier.

La parole est donnée à M. VIALLETEL : **Travaux rue du chemin de fer**

Tout se déroule bien. La partie publique est presque terminée. Le poste de relevage est en place. Le raccordement avec ENEDIS est prévu le 18 mars ainsi que la mise en service. La partie privée se termine la semaine prochaine. Les raccordements sur les propriétés privées sont bien réalisés. Mais, entre la roche, les réfections de fouille, l'enrobé et le bicouche, un dépassement de marché est à prévoir. Un avenant devra être signé.

Madame CAUNOIS informe que les prochaines **inscriptions scolaires 2019/2020** se feront **du 29 avril au 17 mai 2019**.

Dates à retenir :

Commémoration du 8 mai

Rendez-vous aux monuments aux morts :

- à 11h00 à CHAMARANDES ;
- à 11h30 à CHOIGNES.

Elections européennes : le dimanche 26 mai 2019.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Le jeudi 4 avril 2019

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur


Bernadette RETOURNARD

